Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous un plan indiquant les zones de stationnement autorisées autour du Collège du Pré au Loup, ainsi que l'emplacement de la zone "dépose-minute" située près de la Grande Salle. **Merci d'en prendre connaissance attentivement.**

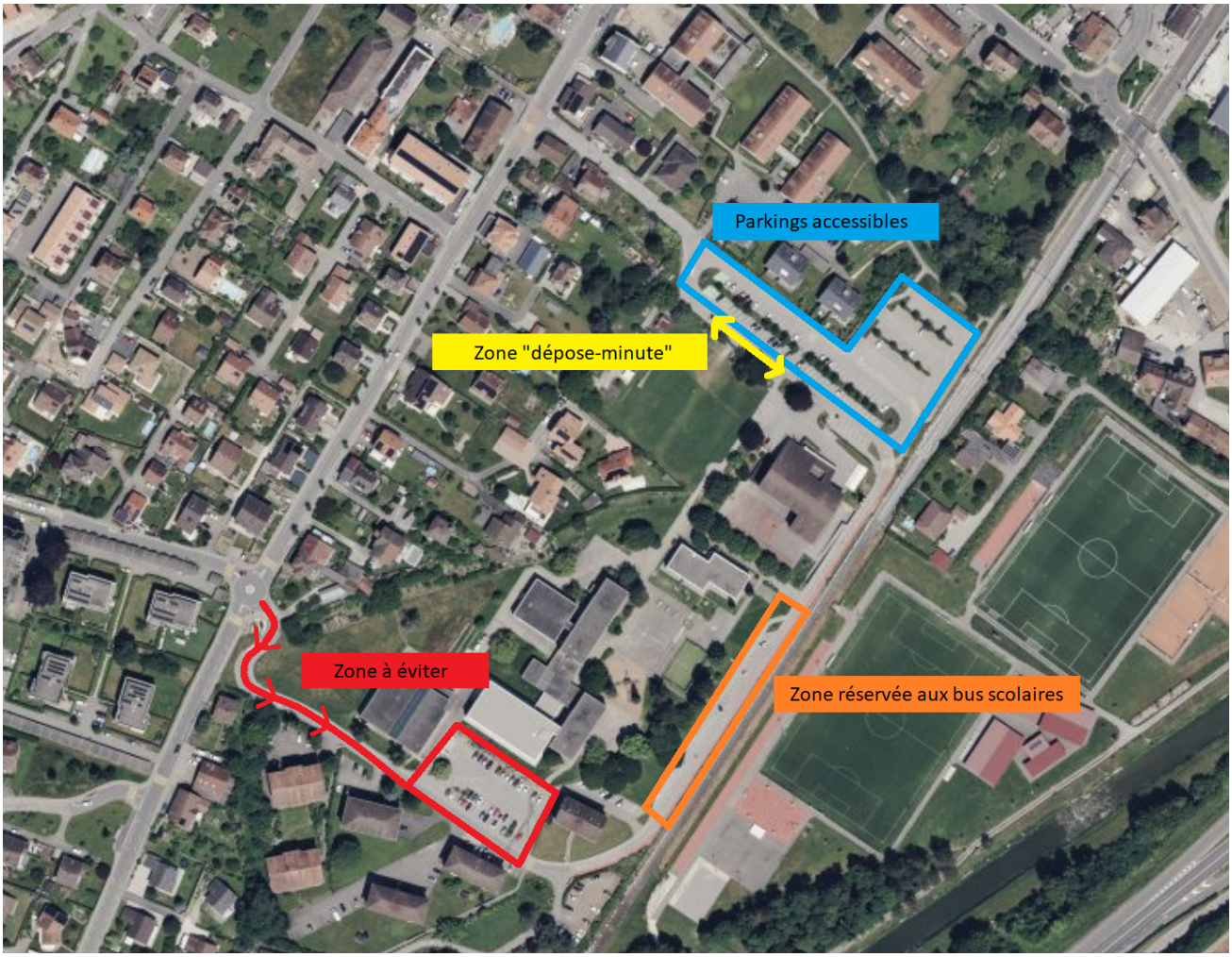

Dans le but de renforcer la sécurité des élèves, la sécurité publique de la Commune de Lucens sera présente aux heures de début et de fin des classes, en soutien aux patrouilleuses scolaires.

Tournez svp →

La Municipalité rappelle qu'il est **strictement interdit de stationner hors des cases** ou sur les places de parking privées dans les quartiers à proximité du collège lors de la dépose ou la reprise des enfants.

Ces comportements peuvent entraîner :

- des blocages pour les bus scolaires ;
- l'occupation des places réservées aux bus scolaires ;
- **un risque accru d'accidents.**

Nous vous encourageons à utiliser les zones en bleu et en jaune du plan :

• le parking de la Grande salle ;
• le parking CFF ;
• la zone "dépose-minute".

Attention : dans la zone "dépose-minute", le conducteur doit rester au volant et limiter l'arrêt à la stricte dépose ou reprise de l'enfant.

Le stationnement est gratuit 2h00 au parking de la Grande salle et au parking CFF pour autant que l'heure d'arrivée soit validée à l'horodateur ou via l'application Parkingpay.

La descente des Rochettes (en rouge sur le plan) est à éviter absolument. Les véhicules ont du mal à s'y croiser, ce qui nécessite trop régulièrement des manœuvres dangereuses pour tous les usagers, y compris les piétons. De plus, l'utilisation de ce chemin bloque le passage des bus scolaires.

Lucens
CITÉ DE LUMIÈRE

Des contrôles réguliers seront effectués, et les infractions pourront faire l'objet d'une amende d'ordre.

Par ailleurs, nous encourageons vivement les familles qui le peuvent à effectuer le trajet à pied. Réduire le nombre de véhicules autour de l'école améliore significativement la sécurité et le bien-être de tous. Ces trajets à pied favorisent l'autonomie, la sécurité et les liens sociaux des enfants.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration, et vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

La Municipalité

Tournez svp →